

## Chambre de Commerce: 775 entrepreneurs siègeront à la première séance du Parlement Européen des Entreprises

Pour commémorer le 50ème anniversaire de la création d'Eurochambres, se tiendra le 14 octobre 2008 le premier «Parlement Européen des Entreprises» à Bruxelles. Comme de vrais parlementaires, 751 entrepreneurs issus des 27 Etats membres de l'Union européenne, ainsi que 24, issus d'Etats non membres, se réuniront au sein de l'hémicycle du Parlement Européen afin de débattre et de voter sur des enjeux économiques essentiels pour les entreprises. Le Grand-Duché sera représenté par 6 entrepreneurs luxembourgeois. Pour cette première édition du «Parlement Européen des Entreprises», organisée dans le cadre des festivités du 50e anniversaire d'Eurochambres, l'association européenne des Chambres de Commerce, 24 sièges ont également été attribués à 18 Etats non-membres de l'Union européenne. Le Grand-Duché sera représenté par 6 entrepreneurs luxembourgeois, principalement des PME, qui refléteront le paysage économique national. Parmi les participants figureront le président de la Chambre de Commerce, Michel Wurth (Arcelor-Mittal), les vices-présidents de la Chambre de Commerce, Fernand Emster pour le commerce de gros, Jean J. Schintgen pour les établissements d'hébergement, Robert Dennewald pour les petites et moyennes industries et deux membres élus de la Chambre de Commerce, Marc Solvi pour les établissements métallurgiques et Henry Thies pour les banques. Cet événement exceptionnel veut ainsi encourager une meilleure prise en compte des entreprises dans le processus décisionnel communautaire. Les débats porteront essentiellement sur trois points: l'internationalisation, l'énergie et l'environnement et enfin l'éducation et l'esprit d'entreprise en Europe. «Cet événement est une première. Il démontre la volonté des entreprises à participer au débat sur l'avenir de l'Europe et à faire entendre leur voix auprès des décideurs européens. Le Parlement Européen des Entreprises aidera les institutions à mieux appréhender les responsabilités des entreprises et les défis

30/09/2008

AGEFI Luxembourg

À : 15111438326

PAGE : 004 DE 007

auxquels elles sont confrontées aujourd'hui. Il contribuera ainsi à développer un environnement plus business-friendly en Europe», commente Pierre Gramagna, directeur de la Chambre de Commerce de Luxembourg. Le Parlement Européen des Entreprises a pour objectif de recréer la configuration d'une session parlementaire et de donner la parole aux entrepreneurs européens. Autre objectif, rapprocher les entreprises des États membres de l'Union des décideurs du Parlement européen et de la Commission européenne pour une meilleure compréhension mutuelle. Les résultats des votes des entrepreneurs seront présentés à la Présidence française de l'Union européenne, ainsi qu'aux autres institutions européennes et nationales, les 16 et 17 octobre 2008. Le «Parlement Européen des Entreprises», sera ouvert par Hans-Gert Pötering, Président du Parlement Européen, et se tiendra également sous sa haute protection. Il bénéficiera du soutien de la Commission Européenne, de la Présidence française de l'Union européenne, ainsi que du Comité Economique et Social Européen. Le Parlement Européen des Entreprises se réunira tous les deux ans. Pour plus d'informations sur cet événement, merci de prendre contact avec Sabrina Sagramola, EPE National Coordinator pour le Luxembourg, (Contact: [sabrina.sagramola@cc.lu](mailto:sabrina.sagramola@cc.lu), tél.: (+352) 42 39 39-334, [www.eicluxembourg.lu](http://www.eicluxembourg.lu))